

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE DE PRESTATIONS DE SERVICES

Brigitte BOUVIER

Entrepreneure individuelle – SIREN 853 124 006
13 avenue Aristide Briand – 39000 Lons-le-Saunier
07 78 07 27 70 – brigittebbouvier@gmail.com
www.massage-sensitif-jura.fr

Dernière mise à jour : 24 septembre 2026

Article 1 – CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente de prestations de services (les « Conditions Générales ») s'appliquent aux services suivants (les « Services ») proposés par Brigitte BOUVIER, entrepreneure individuelle (le « Prestataire »), à des particuliers ainsi qu'à des clients professionnels, entreprises, associations, établissements ou Comités Sociaux et Économiques (CSE).

Les Services proposés comprennent :

Séances d'auto-coaching, d'accompagnement et de bien-être, pouvant notamment comprendre :

- Somatothérapie – Méthode Camilli et Massage Sensitif ;
- Massage bébé ;
- Massage pré & postnatal ;
- Accompagnement à la parentalité.
- Massage Sensitif de Bien-Être.

Massage Sensitif de Bien-Être en entreprise, sous forme de séquences individuelles proposées sur le lieu de travail ou sur le lieu d'un événement, dans le cadre d'interventions ponctuelles ou régulières organisées notamment à la demande d'un employeur ou d'un CSE.

Journées d'apprentissage du Massage Sensitif® de Bien-Être, suivies à l'unité ou dans le cadre d'un parcours de formation, comprenant notamment :

- les journées du Cycle Élémentaire en Massage Sensitif ;
- la formation de Praticien en Massage Sensitif de Bien-Être ;
- l'intégration du Massage Sensitif dans une pratique professionnelle.

Les caractéristiques principales des Services figurent en Annexe 1 des présentes Conditions Générales et, lorsque la nature de la prestation le nécessite, dans le devis, le programme de formation, le contrat de formation ou tout autre document contractuel remis au Client.

Toute réservation, inscription, acceptation d'un devis ou commande de Services implique l'acceptation des présentes Conditions Générales, sous réserve des conditions particulières ou documents contractuels éventuellement conclus entre le Prestataire et le Client.

Les présentes Conditions Générales s'appliquent sans préjudice des dispositions légales et réglementaires impératives applicables, notamment de celles propres aux consommateurs, aux clients professionnels et à la formation professionnelle.

1.1 – Champ d'application des services proposés

Le Prestataire propose exclusivement des prestations entrant dans le cadre des formations qu'il a suivies et des compétences acquises. Les attestations et justificatifs de formation peuvent être présentés au Client sur demande.

Les pratiques proposées s'inscrivent dans une démarche de bien-être et d'accompagnement et ne se substituent ni à un suivi médical, ni à un traitement ou à l'accompagnement d'un professionnel de santé.

Elles ne constituent pas des actes médicaux ou paramédicaux et ne donnent lieu à aucun diagnostic ni à aucune prescription.

Le Client est invité à signaler au Prestataire toute information qu'il estime utile au bon déroulement de la prestation. En cas de doute concernant son état de santé, notamment en présence d'une pathologie, d'un traitement en cours ou d'une grossesse, il lui appartient de solliciter, si nécessaire, l'avis d'un professionnel de santé.

Le Prestataire se réserve la possibilité d'adapter, de reporter ou d'interrompre une prestation lorsqu'il estime que les conditions ne permettent pas sa réalisation dans un cadre approprié et sécurisant.

Le Prestataire s'engage à respecter la confidentialité des échanges et des informations qui lui sont confiées dans le cadre de ses prestations.

Article 2 – RÉSERVATIONS, INSCRIPTIONS ET ANNULATIONS

2.1 – Réservation

Les rendez-vous sont convenus selon les disponibilités communiquées. Les journées du Cycle Élémentaire peuvent être suivies à l'unité avant tout engagement pour le cycle entier ou dans le cadre du parcours contractualisé. Il s'agit des mêmes journées et des mêmes contenus pédagogiques pour tous les participants.

Les interventions en entreprise font l'objet d'un échange préalable permettant de définir les besoins du Client et les modalités de l'intervention. Lorsque cela est nécessaire, un devis est établi.

Les modalités particulières d'une formation sont précisées dans les documents contractuels correspondants.

2.2 – Séances individuelles

Les séances individuelles sont réglées à l'issue de la prestation.

En cas d'empêchement, le Client est invité à prévenir le Prestataire dans les meilleurs délais afin de permettre le report ou l'annulation du rendez-vous.

L'annulation ou l'absence à un rendez-vous ne donne pas lieu à la facturation de la séance non réalisée.

Lorsqu'une prestation a été préalablement réglée, notamment dans le cadre d'un bon cadeau, un nouveau rendez-vous pourra être proposé selon les conditions de validité applicables à celui-ci.

En cas d'empêchement du Prestataire, un nouveau rendez-vous sera proposé au Client.

2.3 – Journées du Cycle Élémentaire suivies à l'unité

Une personne peut s'inscrire à une ou plusieurs journées du Cycle Élémentaire sans s'engager pour la totalité du cycle. Chaque inscription précise la journée concernée, sa durée, son prix et les conditions applicables. Lorsque la journée constitue une action de formation professionnelle entreprise par une personne physique à titre individuel et à ses frais, un contrat de formation est conclu avant l'inscription définitive et tout règlement ; les conditions de paiement et de rétractation prévues pour ce contrat s'appliquent.

En cas d'annulation par le participant en dehors d'un droit légal de rétractation, les conditions financières applicables sont celles précisées dans son contrat de formation ou, lorsque ce régime ne s'applique pas, dans les conditions particulières communiquées avant la réservation. Aucune somme n'est due au titre d'une rétractation valablement exercée, sous réserve des règles légales relatives à une prestation commencée à la demande expresse du consommateur.

En cas d'annulation de la journée par le Prestataire, les sommes versées au titre de la journée non réalisée sont remboursées ou, avec l'accord du participant, reportées sur une autre date.

2.4 – Inscription au Cycle Élémentaire et autres parcours de formation

La personne peut décider de s'engager pour le Cycle Élémentaire après avoir suivi une ou plusieurs de ses journées à l'unité. Les journées déjà réalisées portent sur les mêmes contenus que celles suivies par les autres participants au cycle : elles n'ont pas à être effectuées une seconde fois. Le contrat établi pour la poursuite du parcours récapitule les journées et les heures effectivement suivies, ainsi que les journées, la durée et le prix restant à réaliser.

Lorsqu'une personne physique entreprend une formation professionnelle à titre individuel et à ses frais, le contrat de formation est conclu avant son inscription définitive et tout règlement relatif à la formation concernée. Il précise notamment les conditions financières, d'interruption, d'abandon et, le cas échéant, de report, conformément aux dispositions légales applicables.

2.5 – Interventions en entreprise

Les interventions de Massage Sensitif de Bien-Être en entreprise sont organisées selon les modalités convenues avec le Client et précisées dans un devis.

Le devis précise notamment la date et le lieu de l'intervention, sa durée, les modalités d'organisation, le tarif ainsi que, le cas échéant, les frais de déplacement ou autres frais nécessaires à la réalisation de la prestation.

La réservation de l'intervention devient définitive à compter de l'acceptation du devis par le Client.

Toute demande de modification ou de report est communiquée au Prestataire dans les meilleurs délais. Lorsque les conditions le permettent, une nouvelle date peut être convenue entre les parties.

En cas d'annulation par le Client moins de sept (7) jours calendaires avant la date prévue de l'intervention, une indemnité correspondant à 50 % du montant de la prestation prévue au devis pourra être facturée.

En cas d'annulation moins de quarante-huit (48) heures avant l'intervention, le montant total de la prestation pourra être facturé, sauf cas de force majeure dûment justifié.

En cas d'empêchement du Prestataire, celui-ci en informe le Client dans les meilleurs délais. Une nouvelle date est proposée lorsque cela est possible. À défaut de report, aucune somme n'est due au titre de la prestation non réalisée et les sommes éventuellement versées sont remboursées.

Article 3 – CONDITIONS TARIFAIRES

Les Services sont fournis aux tarifs en vigueur au jour de la réservation, de la commande ou de la signature du document contractuel correspondant.

Les prix sont exprimés en euros. La TVA est non applicable conformément à l'article 293 B du Code général des impôts.

Les tarifs des séances individuelles sont portés à la connaissance du Client avant la réalisation de la prestation et sont affichés dans le lieu d'exercice.

Les formations font l'objet d'un tarif déterminé en fonction du projet de formation. Le programme, la durée, les modalités et le tarif sont précisés dans les documents contractuels remis au Client.

Les interventions de Massage Sensitif de Bien-Être en entreprise font l'objet d'un devis établi en fonction du projet. Le tarif est déterminé notamment en fonction de la durée de l'intervention, de son organisation, du lieu de réalisation et, le cas échéant, des frais nécessaires à sa mise en œuvre.

Lorsque la réalisation d'une prestation nécessite des frais supplémentaires, notamment des frais de déplacement, d'hébergement ou de location spécifiques au projet, ceux-ci sont préalablement portés à la connaissance du Client et précisés, le cas échéant, dans le devis ou le document contractuel.

Le Prestataire se réserve le droit de modifier ses tarifs. Toute modification s'applique uniquement aux prestations réservées ou commandées postérieurement à son entrée en vigueur.

Article 4 – CONDITIONS DE PAIEMENT

4.1 – Séances individuelles

Les séances individuelles sont facturées au tarif en vigueur au jour de la réservation. Le prix est payable en totalité à l'issue de la séance.

4.2 – Journées suivies à l'unité et parcours de formation

Les journées du Cycle Élémentaire sont identiques pour tous les participants. La personne peut s'inscrire à une ou plusieurs journées à l'unité avant de s'engager, si elle le souhaite, pour la suite du cycle.

Le prix et les modalités de paiement des journées suivies à l'unité figurent à l'Annexe 2 et dans le document contractuel applicable. Lorsque la journée relève d'un contrat individuel de formation professionnelle, aucun paiement ne peut être exigé avant l'expiration du délai de rétractation prévu par le Code du travail ; à l'expiration de ce délai, le paiement initial ne peut dépasser 30 % du prix convenu et le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de la formation.

Si le participant s'engage ensuite pour la suite du Cycle Élémentaire, un contrat est établi dans les conditions légales applicables avant son inscription définitive à ce parcours et avant tout règlement correspondant.

Les journées du Cycle Élémentaire déjà réalisées sont prises en compte dans le parcours pédagogique, sans être facturées ou suivies une seconde fois. Les heures effectivement suivies sont consignées distinctement du nombre de journées validées.

Le contrat précise les journées déjà réalisées, le programme, la durée, les modalités de déroulement et les conditions financières de la partie du parcours restant à réaliser.

Les droits de rétractation et les règles de paiement prévus à l'article 12 et par les dispositions légales applicables sont respectés pour chaque contrat.

4.3 – Interventions en entreprise

Les modalités de paiement des interventions de Massage Sensitif de Bien-Être en entreprise sont précisées dans le devis accepté par le Client.

Sauf disposition particulière prévue au devis, le règlement est exigible à l'issue de la prestation, sur présentation de la facture.

4.4 – Moyens de paiement

Les règlements peuvent être effectués en espèces, par chèque ou par virement bancaire.

Article 5 – MODALITÉS DE FOURNITURE DES SERVICES

Les Services sont réalisés à la date, aux horaires et selon les modalités convenus avec le Client lors de la prise de rendez-vous, de l'inscription à une formation ou dans les documents contractuels correspondants.

Les interventions en entreprise sont réalisées sur le lieu et selon les conditions d'organisation convenus avec le Client et précisés, le cas échéant, dans le devis. Le Client s'assure de la mise à disposition d'un espace permettant la réalisation de la prestation dans des conditions adaptées.

Le Prestataire s'engage à mettre en œuvre les compétences et les moyens nécessaires à la bonne réalisation des Services, dans le respect de ses domaines de compétence, des présentes Conditions Générales et des dispositions légales et réglementaires applicables.

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens et non de résultat. Il ne peut notamment garantir un résultat déterminé à l'issue d'une séance, d'un accompagnement ou d'une formation.

Le contenu et les modalités des Services peuvent être adaptés, dans le respect de la prestation convenue, aux besoins, au rythme et à la situation du Client ou, dans le cadre d'une intervention en entreprise, aux conditions d'organisation convenues avec le Client.

Le Prestataire et le Client s'engagent à collaborer de bonne foi et à communiquer les informations nécessaires à la bonne réalisation des Services.

Toute difficulté susceptible d'avoir une incidence sur la réalisation de la prestation doit être signalée dans les meilleurs délais.

Article 6 – OBLIGATIONS DU CLIENT

Le Client s'engage à collaborer de bonne foi avec le Prestataire et à communiquer les informations nécessaires à la bonne réalisation du Service.

Il lui appartient notamment de signaler toute information ou évolution de sa situation susceptible d'avoir une incidence sur le déroulement d'une séance, d'un accompagnement ou d'une formation.

Le Client reste libre d'exprimer à tout moment ses besoins, ses limites ou son souhait d'interrompre une pratique ou une séance.

Dans le cadre d'une intervention en entreprise, le Client s'engage à respecter les conditions d'organisation convenues et à mettre à disposition du Prestataire un espace adapté à la réalisation des massages. Il lui appartient également d'organiser l'accès des participants aux séquences de massage selon les modalités définies avec le Prestataire.

Le Client s'engage à respecter les modalités convenues lors de la réservation, de l'inscription ou dans les documents contractuels correspondants, ainsi qu'à régler le prix du Service selon les conditions prévues aux présentes Conditions Générales.

En cas de difficulté ou de désaccord concernant la réalisation du Service, le Client est invité à en informer le Prestataire dans les meilleurs délais afin de rechercher, lorsque cela est possible, une solution adaptée.

Article 7 – RÉCLAMATIONS

En cas d'exécution défectueuse des Services, le Client devra notifier au Prestataire sa réclamation, ses griefs ou ses réserves, accompagnés le cas échéant des justificatifs utiles, dans un délai de trente (30) jours calendaires suivant la date à laquelle il en a connaissance.

Le Prestataire et le Client s'efforceront de rechercher une solution amiable à la réclamation dans un délai de trente (30) jours calendaires suivant sa notification.

Le cas échéant, et lorsque la réclamation est reconnue comme fondée, le Prestataire pourra proposer une solution adaptée, notamment le remboursement partiel ou total de la prestation.

À défaut de règlement amiable, le Client consommateur pourra recourir gratuitement au médiateur de la consommation mentionné à l'article 16 des présentes Conditions Générales.

Article 8 – RESPONSABILITÉ DU PRESTATAIRE

Le Prestataire est tenu à une obligation de moyens et non de résultat dans le cadre de la fourniture des Services.

Le Prestataire ne saurait être tenu responsable des conséquences résultant d'informations inexactes, incomplètes ou non communiquées par le Client, notamment lorsque celles-ci sont nécessaires à l'adaptation ou au bon déroulement de la prestation.

Sa responsabilité ne saurait davantage être engagée lorsque l'inexécution ou la mauvaise exécution du Service résulte d'un cas de force majeure, du fait du Client ou du fait imprévisible et insurmontable d'un tiers.

Le Client demeure responsable de l'utilisation qu'il fait des informations, conseils, pratiques ou outils qui lui sont proposés dans le cadre des Services.

8.1 – Assurance

Le Prestataire déclare avoir souscrit une assurance en responsabilité civile professionnelle couvrant les activités exercées dans le cadre des Services proposés.

Le Client s'engage à signaler toute information ou évolution de sa situation susceptible d'avoir une incidence sur le déroulement de la prestation.

8.2 – Interventions en entreprise

Dans le cadre d'une intervention en entreprise, le Prestataire est responsable de la réalisation des massages dans les limites de la prestation convenue. Le Client demeure responsable de l'organisation générale de ses locaux ou de l'événement, ainsi que des conditions d'accès des participants à l'espace mis à disposition pour l'intervention.

Chaque participant reste libre d'accepter ou de refuser le massage et peut demander à tout moment son adaptation ou son interruption.

8.3 – Incapacité du Prestataire

En cas d'incapacité temporaire du Prestataire, notamment pour raison de santé ou accident, les rendez-vous ou formations concernés pourront être reportés, en concertation avec le Client, sans qu'aucune indemnité ne puisse être exigée.

Cette possibilité de report s'applique également aux interventions en entreprise.

Lorsque le report d'une formation ou d'une intervention en entreprise n'est pas possible, les sommes versées au titre de celle-ci seront remboursées au Client.

En cas d'incapacité permanente rendant impossible la réalisation des Services, les engagements en cours seront résiliés et les sommes versées au titre de prestations non réalisées seront remboursées.

Pour les bons cadeaux en cours de validité, leur durée de validité pourra être prolongée d'une durée correspondant à la période d'incapacité temporaire du Prestataire.

Article 9 – PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Les documents, contenus et supports remis ou mis à disposition dans le cadre des prestations peuvent avoir été créés par le Prestataire ou par d'autres auteurs. Les droits de propriété intellectuelle sur chacun de ces éléments demeurent ceux de leurs titulaires respectifs. Leur remise au Client n'emporte aucun transfert de ces droits.

Ces éléments sont mis à disposition pour les besoins de la prestation ou de la formation suivie. Sous réserve des exceptions prévues par la loi ou d'une autorisation du titulaire des droits, le Client ne peut les reproduire, les diffuser, les modifier ou les utiliser dans le cadre d'une activité professionnelle, pédagogique ou commerciale.

Article 10 – DONNÉES PERSONNELLES

10.1 – Données collectées

Dans le cadre de ses prestations, le Prestataire est susceptible de collecter uniquement les données personnelles nécessaires à la gestion de la relation avec le Client et à la réalisation des Services.

Ces données peuvent notamment comprendre : nom, prénom, coordonnées postales, numéro de téléphone, adresse électronique ainsi que les informations nécessaires à la réservation, à la facturation, à l'inscription et au suivi des prestations.

Lorsque la nature de l'accompagnement le nécessite, le Client peut également être amené à communiquer certaines informations relatives à sa situation personnelle ou à sa santé, dans la stricte mesure nécessaire à l'adaptation et au bon déroulement de la prestation.

10.2 – Finalités

Les données personnelles sont traitées aux fins de gestion des rendez-vous et des inscriptions, de réalisation et de suivi des prestations, de gestion administrative et comptable, de facturation et, le cas échéant, de respect des obligations légales et réglementaires du Prestataire.

Les données ne sont pas utilisées à des fins de prospection commerciale sans fondement juridique approprié.

10.3 – Conservation et confidentialité

Le Prestataire veille à la confidentialité et à la sécurité des données personnelles recueillies et met en œuvre des mesures adaptées afin d'en préserver l'intégrité et d'en empêcher l'accès non autorisé.

Les données sont conservées pendant une durée n'excédant pas celle nécessaire aux finalités pour lesquelles elles ont été collectées, sous réserve des durées de conservation imposées par les obligations légales et réglementaires.

10.4 – Transfert des données hors de l'Union européenne

Certains prestataires ou outils numériques utilisés par le Prestataire sont susceptibles d'impliquer un transfert de données personnelles en dehors de l'Union européenne ou de l'Espace économique européen.

Lorsque de tels transferts ont lieu, le Prestataire veille à ce qu'ils soient réalisés dans le respect de la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles et qu'ils bénéficient des garanties appropriées prévues par le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

10.5 – Droits du Client

Conformément à la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles, le Client dispose, dans les conditions prévues par celle-ci, de droits d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition au traitement de ses données, ainsi que, lorsque celui-ci est applicable, d'un droit à la portabilité de ses données et au retrait de son consentement.

Le Client peut exercer ses droits en contactant le Prestataire à l'adresse électronique ou à l'adresse postale indiquée en tête des présentes Conditions Générales.

En cas de doute raisonnable sur l'identité de la personne exerçant ses droits, le Prestataire pourra demander les informations complémentaires nécessaires afin de vérifier son identité.

Le Client dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission nationale de l'informatique et des libertés (CNIL) s'il estime que le traitement de ses données personnelles ne respecte pas la réglementation applicable.

Article 11 – DURÉE ET RÉSILIATION

Les présentes Conditions Générales s'appliquent pendant toute la durée nécessaire à la réalisation du Service concerné.

Pour les prestations ponctuelles et les séances individuelles, elles s'appliquent à compter de la réservation ou de l'accord intervenu entre le Client et le Prestataire et jusqu'à la réalisation complète de la prestation.

Pour les interventions en entreprise, elles s'appliquent à compter de l'acceptation du devis par le Client et pendant toute la durée nécessaire à la réalisation de l'intervention, sous réserve des conditions de modification, de report ou d'annulation prévues aux présentes Conditions Générales et, le cas échéant, au devis.

Pour les formations, elles s'appliquent à compter de l'inscription du Client et pendant toute la durée de la formation, sous réserve des conditions d'annulation prévues aux présentes Conditions Générales.

En cas de manquement grave de l'une des parties à ses obligations, l'autre partie pourra mettre fin à la relation contractuelle après l'avoir informée par écrit du manquement constaté et lui avoir laissé, lorsque la situation permet d'y remédier, un délai raisonnable pour le faire.

En cas de force majeure empêchant définitivement la réalisation du Service, chacune des parties pourra mettre fin à l'engagement dans les conditions prévues par la réglementation applicable et par les présentes Conditions Générales.

Article 12 – DROIT DE RÉTRACTATION

12.1 – Prestations de services hors contrat individuel de formation

Lorsque le contrat portant sur une prestation de services est conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, le Client consommateur dispose, lorsque le Code de la consommation s'applique, d'un délai de quatorze (14) jours à compter de sa conclusion pour exercer son droit de rétractation sans avoir à motiver sa décision.

Le Client peut exercer son droit de rétractation au moyen du formulaire figurant en Annexe 3 des présentes Conditions Générales ou par toute autre déclaration dénuée d'ambiguïté exprimant sa volonté de se rétracter.

Si le Client souhaite que la prestation commence avant l'expiration de ce délai, il en fait la demande expresse dans les conditions prévues par la loi.

Lorsque la prestation a été entièrement exécutée avant la fin du délai de rétractation, après demande expresse du Client et reconnaissance par celui-ci de la perte de son droit de rétractation après exécution complète, le droit de rétractation ne peut plus être exercé.

Si le Client exerce son droit de rétractation alors que l'exécution de la prestation a commencé à sa demande expresse, il reste redevable du montant correspondant aux prestations effectivement réalisées jusqu'à la communication de sa décision de se rétracter.

12.2 – Contrat individuel de formation professionnelle

Lorsqu'une personne physique entreprend à titre individuel et à ses frais une formation professionnelle, y compris, le cas échéant, une journée du Cycle Élémentaire suivie à l'unité, un contrat individuel de formation est établi avant son inscription définitive et tout règlement.

Le stagiaire peut se rétracter dans les dix (10) jours à compter de la signature du contrat, par lettre recommandée avec avis de réception, conformément à l'article L. 6353-5 du Code du travail. Si le contrat est conclu à distance ou hors établissement et si le droit de la consommation lui est applicable, le droit de rétractation de quatorze (14) jours s'applique également ; les informations et le formulaire de l'Annexe 3 lui sont remis.

Aucune somme relative à la formation contractualisée ne peut être exigée avant l'expiration du délai légal de rétractation applicable. Lorsque le contrat relève des articles L. 6353-3 et suivants du Code du travail, la somme payée à l'expiration du délai prévu par ce code ne peut dépasser 30 % du prix convenu ; le solde est échelonné au fur et à mesure du déroulement de la formation.

Le contrat de formation précise les modalités de rétractation et de règlement applicables à la formation concernée. Si son exécution doit commencer avant l'expiration d'un délai de rétractation relevant du Code de la consommation, les demandes et informations légalement requises sont recueillies préalablement.

Article 13 – COMMUNICATIONS ET NOTIFICATIONS

Toute communication relative à l'exécution des présentes Conditions Générales peut être effectuée par courrier postal ou par courrier électronique aux coordonnées communiquées par chacune des parties.

Le Client s'engage à communiquer au Prestataire des coordonnées exactes et à l'informer de toute modification susceptible d'avoir une incidence sur leurs échanges.

Lorsqu'une disposition légale, réglementaire ou contractuelle impose une forme particulière de notification, celle-ci devra être effectuée selon les modalités requises.

Article 14 – AUTONOMIE DES CLAUSES ET NON-RENONCIATION

Si l'une des dispositions des présentes Conditions Générales est déclarée nulle, inapplicable ou réputée non écrite, les autres dispositions demeurent applicables, sauf si la disposition concernée constituait un élément déterminant de l'engagement des parties.

Le fait de ne pas se prévaloir ponctuellement d'une disposition des présentes Conditions Générales ne constitue pas une renonciation à s'en prévaloir ultérieurement.

Article 15 – MODIFICATION DES CONDITIONS GÉNÉRALES

Le Prestataire se réserve la possibilité de modifier les présentes Conditions Générales afin de les adapter notamment à l'évolution de son activité ou de la réglementation applicable.

Les Conditions Générales applicables au Client sont celles en vigueur à la date de la réservation, de l'inscription ou de la conclusion du contrat.

Toute modification ultérieure des Conditions Générales est sans effet sur les prestations ou contrats déjà conclus, sauf accord exprès des parties ou disposition légale contraire.

Article 16 – LITIGES ET MÉDIATION DE LA CONSOMMATION

En cas de difficulté ou de litige relatif à l'exécution des présentes Conditions Générales, le Client et le Prestataire s'efforceront de rechercher préalablement une solution amiable.

Conformément aux dispositions du Code de la consommation, le Client consommateur peut, après avoir adressé une réclamation préalable au Prestataire et en l'absence de solution amiable, recourir gratuitement au médiateur de la consommation dont relève le Prestataire :

MÉDIATION CONSOMMATION DÉVELOPPEMENT / MED CONSO DEV

Centre d'Affaires Stéphanois SAS

Immeuble Horizon – Esplanade France

3, rue J. Constant Milleret

42000 Saint-Étienne

www.medconsodev.eu

Le recours à la médiation est facultatif et ne prive pas le Client de son droit de saisir la juridiction compétente. Les parties restent libres d'accepter ou de refuser la solution proposée par le médiateur.

À défaut de résolution amiable du litige, celui-ci pourra être porté devant les juridictions compétentes dans les conditions prévues par la législation applicable.

Article 17 – DROIT APPLICABLE ET LANGUE

Les présentes Conditions Générales sont rédigées en langue française et sont soumises au droit français.

Lorsque le Client a la qualité de consommateur, l'application du droit français ne saurait toutefois le priver des dispositions impératives plus protectrices dont il bénéficie en vertu de la législation applicable à sa situation.

ANNEXE 1 – DESCRIPTION DES SERVICES

1. Séances d’auto-coaching, d’accompagnement et de bien-être

Les séances proposées sont adaptées aux besoins, au rythme et à la situation de chaque personne. Elles peuvent notamment comprendre les pratiques suivantes :

Somatothérapie – Méthode Camilli et Massage Sensitif

La Somatothérapie est un accompagnement psychocorporel associant des temps verbaux et un temps corporel avec le Massage Sensitif. Elle permet d’accorder une place à la parole, au corps et au ressenti, dans le respect du rythme et de ce que vit chaque personne.

Massage bébé

Le massage bébé est proposé sous la forme d’un accompagnement permettant aux parents d’apprendre à masser eux-mêmes leur bébé. Le Prestataire transmet les gestes et accompagne le parent dans leur apprentissage ; il ne réalise pas lui-même le massage sur le bébé.

Massage pré & postnatal

Le massage pré & postnatal est une pratique de bien-être destinée à accompagner la femme pendant la grossesse et après la naissance, dans le respect de sa situation, de ses besoins et des éventuelles précautions nécessaires.

Accompagnement à la parentalité

L’accompagnement à la parentalité propose aux parents, aux enfants ou à la relation parent-enfant différents outils de bien-être et de conscience corporelle pouvant notamment faire appel à l’automassage, à la relaxation, à la respiration, au mouvement, au jeu et à l’expression.

Massage Sensitif de Bien-Être

Le Massage Sensitif de Bien-Être est une pratique de massage fondée sur l’écoute, la qualité du toucher, le ressenti et la relation. Le massage s’adapte au rythme, aux réactions et aux besoins de la personne, dans le respect de ses limites et de ce qui lui convient au moment de la séance.

Les pratiques proposées s’inscrivent dans une démarche de bien-être et d’accompagnement et ne se substituent ni à un suivi médical, ni à un traitement ou à l’accompagnement d’un professionnel de santé.

2. Journées du Cycle Élémentaire en Massage Sensitif®

Le Cycle Élémentaire comprend des journées consacrées aux bases et aux principes du Massage Sensitif®. Chaque journée a le même contenu pédagogique pour tous les participants, qu’ils s’inscrivent à une journée à l’unité ou qu’ils soient engagés dans le cycle entier. Une personne peut participer à une ou plusieurs journées avant de décider de poursuivre le parcours.

Lorsqu’une personne poursuit le Cycle Élémentaire, les journées déjà réalisées sont intégrées à son parcours et n’ont pas à être suivies une seconde fois. Les journées effectuées, leur durée réelle et les

journées restant à réaliser sont indiquées dans ses documents de formation. La validation pédagogique du cycle et le nombre d'heures effectivement suivies sont mentionnés séparément.

3. Formations au Massage Sensitif® de Bien-Être

Les formations peuvent être proposées dans le cadre d'un projet personnel ou professionnel et être organisées individuellement ou en groupe.

Elles peuvent notamment s'inscrire dans les parcours suivants :

- Cycle Élémentaire en Massage Sensitif® ;
- formation pour devenir Praticien en Massage Sensitif de Bien-Être ;
- intégration du Massage Sensitif à une pratique professionnelle existante.

Les formations associent notamment pratique, expérimentation, apports théoriques, démonstrations et échanges. L'apprentissage s'appuie également sur l'expérience du Massage Sensitif en tant que donneur et receveur, afin de développer progressivement le ressenti, la qualité du toucher, l'écoute et la présence.

Le programme, la durée, les objectifs, les modalités pédagogiques et le tarif sont adaptés au projet de formation et précisés dans les documents contractuels correspondants.

Lorsqu'une personne physique entreprend à titre individuel et à ses frais une formation professionnelle, le contrat correspondant est soumis aux dispositions spécifiques du Code du travail applicables.

4. Massage Sensitif de Bien-Être en entreprise

Les interventions en entreprise sont proposées sous forme de séquences individuelles de Massage Sensitif de Bien-Être, d'environ 20 minutes, réalisées habillé et confortablement installé sur une chaise.

Elles peuvent être organisées de manière ponctuelle ou régulière, à la demande d'un employeur ou d'un Comité Social et Économique (CSE), sur le lieu de travail ou dans le cadre d'un événement.

Ces interventions offrent aux participants un temps de pause et de détente qui leur est consacré. Le Massage Sensitif s'adapte à la personne, à son ressenti et à ce qui lui convient au moment du massage, avec une attention portée à la qualité du toucher, au rythme et à ses réactions.

Chaque participant reste libre d'accepter ou de refuser le massage et peut, à tout moment, exprimer ses besoins ou ses limites et demander l'adaptation ou l'interruption de la séance.

ANNEXE 2 – CONDITIONS TARIFAIRES

1. Séances individuelles d'auto-coaching, d'accompagnement et de bien-être

Séance individuelle – 1 heure : 65 €

Ce tarif concerne les séances individuelles proposées dans le cadre des prestations décrites à l'Annexe 1, notamment :

- Somatothérapie – Méthode Camilli et Massage Sensitif ;
- Massage Sensitif de Bien-Être ;
- Massage bébé ;
- Massage pré & postnatal ;
- Accompagnement à la parentalité.

2. Journées du Cycle Élémentaire en Massage Sensitif®

Les mêmes journées peuvent être suivies à l'unité ou dans le cadre du Cycle Élémentaire. Une journée déjà effectuée est prise en compte si la personne poursuit le cycle.

Journée en groupe : 100 € par personne – 7 heures

Journée à deux participants : 100 € par personne – 5 h 30

Pour une formation professionnelle suivie à titre individuel et aux frais du participant, aucun acompte ni autre paiement ne peut être exigé avant l'expiration du délai légal de rétractation applicable. À l'expiration du délai prévu par le Code du travail, le premier paiement ne peut dépasser 30 % du prix convenu ; le solde est échelonné au fur et à mesure de la formation.

Les dates et modalités de règlement des journées suivies à l'unité sont précisées dans le contrat correspondant.

Si la personne poursuit le Cycle Élémentaire, les journées déjà réglées ne sont pas facturées une seconde fois. Les journées réalisées et les heures effectivement suivies sont consignées dans les documents du parcours.

3. Autres formations au Massage Sensitif® de Bien-Être

Le programme, la durée et le tarif sont définis en fonction du projet de formation et précisés dans les documents contractuels correspondants.

Les conditions et l'échelonnement des règlements sont précisés dans le contrat de formation conformément aux dispositions légales applicables.

4. Massage Sensitif de Bien-Être en entreprise

Les interventions en entreprise font l'objet d'un devis établi en fonction du projet, de la durée et des modalités d'organisation de l'intervention.

Le tarif ainsi que les éventuels frais supplémentaires, notamment de déplacement, sont portés à la connaissance du Client avant son engagement et précisés dans le devis.

ANNEXE 3 – FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

À compléter et à retourner si vous souhaitez exercer un droit de rétractation relevant du Code de la consommation dans les conditions prévues à l'article 12 des présentes Conditions Générales.

À l'attention de :

Brigitte BOUVIER
13 avenue Aristide Briand
39000 Lons-le-Saunier
brigittebbouvier@gmail.com

Je vous notifie par la présente ma rétractation du contrat portant sur la prestation de services suivante :

.....
.....
.....

Date de la réservation ou de la conclusion du contrat :

.....
.....

Nom et prénom du Client :

.....
.....

Adresse du Client :

.....
.....
.....

Date :

.....
.....

Signature du Client (uniquement en cas d'envoi du présent formulaire sur papier)